

REPUBLIQUE DU TCHAD

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Unité - Travail - Progrès

LOI N° 018 /PR/2000

Portant Ratification de la Convention 182 concernant  
l'Interdiction des Pires Formes de Travail des Enfants  
et l'Action immédiate en vue de leur Elimination

Vu la Constitution ;

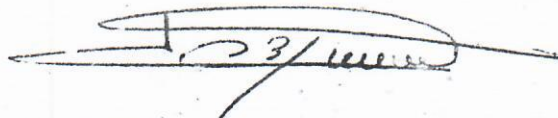
L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté en sa séance du 04 Août 2000;

Le Président de la République promulgue la Loi dont la teneur suit :

Article 1.- Est ratifiée la Convention 182 concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination.

Article 2.- La présente Loi sera enregistrée, publiée au Journal Officiel de la République et exécutée comme Loi de l'Etat. *Y* *de*

Fait à N'Djaména, le ..18. AOUT. 2000.....



IDRISS DEBY